

18 DEC. 2023

ARRIVEE
5



Séance du : 06 décembre 2023

Nombre de membres du comité de direction : 19

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BERTAL

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5)

Messieurs ANTOINE, AEBISCHER et Madame TEPPE-ROGUET. Monsieur MEHDI est représenté par Monsieur ANTOINE. Madame MARTIN est représentée par Madame TEPPE-ROGUET.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur DE VIRY et Madame CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des socio-professionnels : (8)

Messieurs VINCI, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN. Madame BERTAL. Monsieur DANNECKER est représenté par Monsieur MOUCHET. Madame BUSSAT est représentée par Madame BERTAL. Madame COUCHOURON est représentée par Monsieur TOUTAIN.

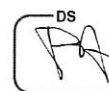
Membres de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA Directrice Générale, AVICE Chargée de mission administrative et gestionnaire de la taxe de séjour, RAMAULLY Directrice Adjointe et Responsable Marketing-Communication, RAMPON Responsable Accueil et Qualité.

DS

Invités présents : Madame BOETTNER.

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint.

A handwritten signature in black ink is contained within a rectangular box. The letters 'DS' are printed in the top right corner of the box, indicating a DocuSign digital signature.

DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

CODIR OT – 06/12/23

MONTSDEGENEVE.COM

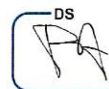
Désignation secrétaire de séance : Madame BERTAL.

DS


DÉLIBÉRATIONS

CODIR OT – 06/12/23

MONTSEGENEVE.COM

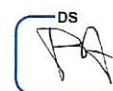
DS


**DÉLIBÉRATION - DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR BP 2023
(FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)**

CODIR OT – 06/12/23

MONTSDÉGENEVE.COM

Monsieur ANTOINE présente l'ordre du jour.

DS


	DÉLIBÉRATION 1	DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR BP 2023 (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)
	<i>Vu,</i> <i>Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2,</i> <i>La délibération 2023-10 portant sur l'approbation du budget primitif 2023 des Monts de Genève,</i> <i>La délibération 2023-13 portant sur l'approbation de la décision modificative n°1,</i> <i>La délibération 2023-28 portant sur l'approbation de la décision modificative n°2,</i> Considérant que le budget nécessite un ajustement sur le chapitre 21 compte 2181 « Installation générales » en prévision du réaménagement du point d'informations touristiques situé à Vitam UCPA, Considérant le crédit disponible engendré par la hausse des recettes de taxe de séjour. Nous préconisons de réaliser une nouvelle décision modificative permettant de garder l'équilibre budgétaire. Au vu de cet exposé, il est proposé au Comité de direction, D'APPROUVER le virement de crédits suivant sur la section fonctionnement : - Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles » : article 2181 installations générales : + 20 000 € - Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : article 753 Taxe de séjour : - 20 000 €	

Monsieur ANTOINE explique les conditions de la première délibération. Il indique qu'il s'agit d'un virement de crédit sur la section de fonctionnement et précise qu'il y a 20 000€ à basculer du chapitre 75 au chapitre 21.

Madame INCANDELA ajoute qu'il s'agit d'une bascule notamment pour nous permettre d'avoir plus d'agilité sur les investissements car il y a des projets en réflexion de réaménagement de notre espace d'accueil touristique à VITAM UCPA.

Madame CACOUAULT demande si 20 000€ sera suffisant?

Madame INCANDELA répond que cela suffit pour cette année pour nous permettre d'être plus confortable. Il y aura certainement une autre délibération au moment du DOB mais l'année prochaine.

DS


DÉLIBÉRATION - TARIFS BOUTIQUES ET BILLETTERIES 2024

CODIR OT – 06/12/23

MONTSDEGENEVE.COM

DS


DÉLIBÉRATION 2



TARIFS BOUTIQUES ET BILLETTERIES 2024

*Vu l'article L134-6 du code du tourisme,
Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,
Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,
Vu la délibération 2010-12 autorisant la vente pour compte de tiers,*

Considérant qu'il est nécessaire pour les Monts de Genève de fixer les principaux tarifs appliqués par l'Office du Tourisme pour les produits en vente dans son espace boutique,

Considérant que les tarifs sont présentés lors de la séance du Comité de direction,

[Voir annexe](#)

**Il est proposé au Comité de Direction,
D'APPROUVER les tarifs boutiques et billetteries pour l'année 2024.**

Monsieur ANTOINE présente la deuxième délibération sur les tarifs boutiques et billetteries 2024.

Madame INCANDELA explique que chaque année on est contraint de soumettre à validation la liste des ouvrages, des billetteries et produits boutiques que l'on souhaite commercialiser par le biais de l'accueil.
C'est une délibération annuelle.

Madame RAMPON intervient pour indiquer les tarifs qui ont changé notamment pour les topos guides dont le tarif a été réévalué par la fédération française de randonnée. Il y a également le tarif de la vignette qui augmente, tarif fixé par les douanes.
Madame CACOUAULT demande si les vignettes sont achetées pour l'Office ou pour les revendeurs?

Madame RAMPON répond que c'est pour la revente mais que l'on a réduit les quantités en raison de l'apparition des vignettes électroniques.

Monsieur ANTOINE liste rapidement les tarifs soumis à une légère augmentation et ajoute que l'on est sur une actualisation des tarifs entre 50 centimes et 1 euro. Il précise que le tableau précise les tarifs au prix d'achats et aux prix de vente TTC pour 2024.

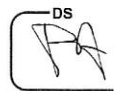
DS

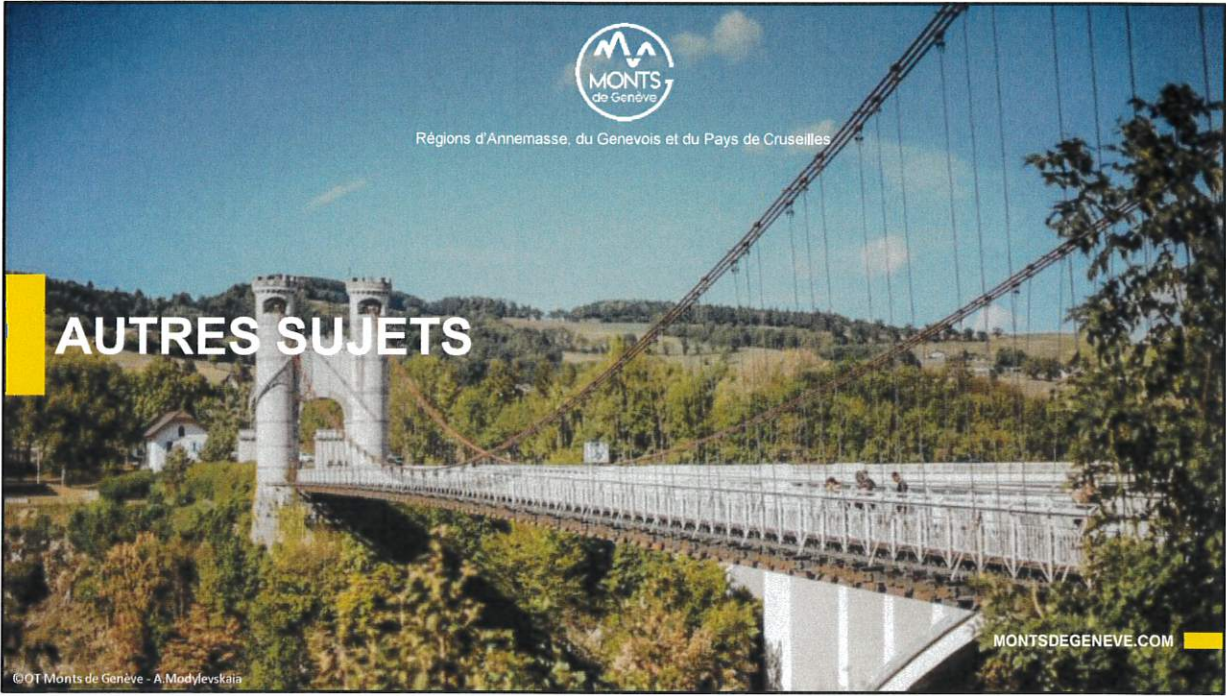

Madame CACOUAULT intervient pour préciser qu'il serait intéressant d'avoir les tarifs 2023 pour savoir quel est le DELTA.

Madame RAMPON précise que les tarifs précédents ne sont pas indiqués car nous n'avons pas le choix de décision et en moyenne les tarifs ont pris 50 centimes d'euros.

Madame BERTAL demande s'il y a une différence de prix pour l'abonnement mensuel si on est étudiant par exemple?

Madame RAMPON répond que l'on revend sur notre point de vente à VITAM uniquement la zone entre Saint-Julien et Genève. Ce sont les TPG et UNIRESO qui fixent les tarifs.





DS
RA



**NOUVELLE CONVENTION
D'OBJECTIFS
2024 – 2026
QUADRIpartite**

DS


ARBITRAGES POLITIQUES 16/11/23 : SUBVENTION GLOBALE D'EXPLOITATION

Pour mémoire, aujourd'hui les subventions sont de :

Annemasse Agglo : 250 000 euros par an (90 000 habitants*)

Communauté de Communes du Genevois : 122 000 euros par an (44 000 habitants*)

Communauté de communes du Pays de Cruseilles : 46 220 euros par an (14 000 habitants*)

*Base de calcul, chiffres INSEE 2019

Pour rappel :

⇒ « L'article 13.2 des Statuts de l'OT stipule que "la subvention globale prévue à la charge des EPCI est répartie entre elles au prorata du nombre d'habitants de chaque collectivité (dernière situation INSEE connue) qui est le principe de base du calcul. Il peut toutefois être dérogé à ce principe en prenant l'avis d'une commission politique... »

⇒ Réévaluer le montant par habitant en fonction des derniers chiffres INSEE.

Madame INCANDELA prend la parole pour préciser qu'il était important de partager d'autres sujets notamment pour les personnes absentes lors des précédents Comité de direction.

Elle précise que suite au dernier CODIR il y a eu une réunion avec les présidents des 3 collectivités pour dresser les contours de la prochaine convention d'objectifs 2024-2026 et avoir certains arbitrages notamment sur les subventions.

Depuis la dernière convention d'objectifs, le chiffre de la population a augmenté. Partant de ce constat, il y a eu une volonté des présidents de vouloir continuer à soutenir leur Office de tourisme et donc de réactualiser le montant en fonction des derniers chiffres INSEE.

Le total des 3 subventions ne change pas (418 000€), elles sont réparties différemment.

Monsieur DE VIRY ajoute qu'il y a malgré tout la possibilité de réunir une commission politique en cas de besoin.

DS



**PROJET
COMPOSITION DU NOUVEAU
CODIR DE L'OT**

DS



ELECTIONS CODIR

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CODIR

COLLEGE DES SOCIOPROFESSIONNELS

Après une année de partenariat, l'Office de tourisme des Monts de Genève élargit sa destination au Pays de Cruseilles en 2024.

Qui dit nouveau territoire, dit nouveau Comité de Direction.

Un appel à candidature a donc été lancé auprès de nos partenaires.

⇒ La phase de candidatures s'étendra du 27/11/23 au 31/12/23.

Pour rappel :

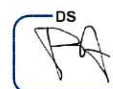
- ⇒ **RECONFIGURATION DES DEUX COLLÈGES DU CODIR DE L'OT :**
 - Annemasse Agglomération = 6 membres élus
 - Communauté de Communes du Genevois = 4 membres élus
 - Communauté de Communes du Pays de Cruseilles = 2 membres élus
- ⇒ **COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE (2 SCÉNARI) :**
 - 1 Président élu
 - 2 VP (dont 1 VP élu + 1 élu socioprofessionnel)
 - 1 délégué élu
- ⇒ **CHANGEMENTS FONCTIONNEMENT :**
 - Suppression du Bureau Permanent
 - Suppression de la commission consultative politique

Monsieur ANTOINE présente le sujet suivant sur la composition des différents collèges avec de nouvelles élections en début d'année pour l'intégralité des membres que ce soit les élus ou les socioprofessionnels.

Les Communautés de Communes vont faire le nécessaire avant la fin de l'année pour élire les nouveaux élus et un appel à candidature a été lancé pour l'élection des socio-professionnels.

Monsieur DE VIRY insiste sur l'importance et la qualité des réunions de gouvernance.

DS





RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CODIR

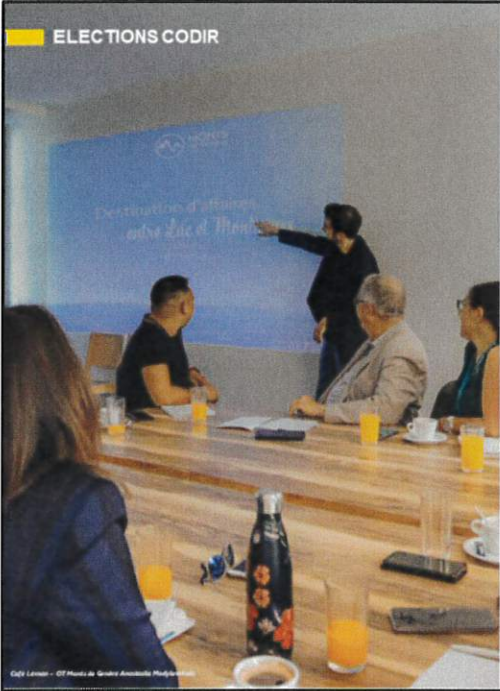
1ER COLLÈGE : ÉLUS

AA	6	Elu	Titulaire
		Elu	Titulaire
		Elu	Titulaire
		Elu	Titulaire
		Elu	Titulaire
		Elu	Titulaire
	6	Elu	Suppléant
		Elu	Suppléant
		Elu	Suppléant
		Elu	Suppléant
		Elu	Suppléant
		Elu	Suppléant
CCG	4	Elu	Titulaire
		Elu	Titulaire
		Elu	Titulaire
		Elu	Titulaire
	4	Elu	Suppléant
		Elu	Suppléant
		Elu	Suppléant
		Elu	Suppléant
CCPC	2	Elu	Titulaire
		Elu	Titulaire
	2	Elu	Suppléant
		Elu	Suppléant

12 ÉLUS TITULAIRES
12 ÉLUS SUPPLÉANTS

Madame INCANDELA présente l'ossature des 2 collèges en expliquant la répartition.

DS



RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CODIR

2EME COLLÈGE : SOCIOPROFESSIONNELS

HEBERGEMENTS	Filière hébergeurs, dont au moins 1 représentant hors hôtellerie <i>(Hôtellerie, hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, loueurs de Meublés de Tourisme et chambres d'hôtes)</i>	Titulaire	4t / 4s
		Suppléant	
		Titulaire	
		Suppléant	
LOISIRS	Filière loisirs et tourisme d'agrément, dont au moins 1 représentant pour la filière restauration <i>(Associations, sites touristiques, culturels, sportifs, structures dédiées au grand public, restaurant, bar, commerce ou producteur alimentaire)</i>	Titulaire	4t / 4s
		Suppléant	
		Titulaire	
		Suppléant	
AFFAIRES	Filière MICE non représentée par les catégories citées ci-dessus <i>(Prestataire de service, espaces de conventions et séminaires, agences événementielles, prestataires d'activités exclusivement dédiées aux clientèles professionnelles)</i>	Titulaire	3t / 3s
		Suppléant	
		Titulaire	
		Suppléant	

11 SOCIOPROFESSIONNELS TITULAIRES
11 SOCIOPROFESSIONNELS SUPPLÉANTS

DS



RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CODIR

ELECTIONS CODIR

On compte sur nos membres pour :

- S'engager à nos côtés dans la valorisation du tourisme,
- Contribuer au développement touristique de notre destination,
- Représenter leur catégorie et apporter leur expertise.

Collectif :

C'est le maître mot pour communiquer, échanger et réfléchir aux décisions concernant le pilotage stratégique de l'office de tourisme.

Nouveautés :

Pour faciliter le partage d'informations entre les membres du CODIR, il sera proposé:

- La création d'un groupe WhatsApp dédié (idéal pour faciliter le covoiturage, les contretemps, les sujets que vous aimeriez aborder...)
- Un drive partagé sur lequel les délibérations, PV... seront mis à votre disposition
- Animation de CODIR : Partage d'expérience, sujets de développement pour fédérer les membres autour de sujets collectifs et dynamiser les échanges

Madame INCANDELA partage la volonté de changer le rythme et le format des prochains Comités de direction pour inciter les membres à venir. L'idée est de profiter du renouvellement des membres pour relancer une vraie dynamique, pour remobiliser et refédérer nos membres. Elle rappelle l'importance de la présence des membres pour obtenir le quorum afin de pouvoir délibérer.

Monsieur TANOUS propose de faire des CODIR thématiques sur des focus par activité en fonction des périodes et des activités. Ce qui n'empêchera pas d'aborder les autres sujets.

Madame CACOUAULT demande s'il n'y a pas un risque que les gens qui ne sentent pas concernés par le thème n'assistent pas au CODIR?

Monsieur TANOUS répond que le but du jeu justement est que les gens qui ne font pas partie du milieu du thème choisi, puissent malgré tout apporter leur point de vue. En effet, lorsqu'une personne est spécialisée dans un domaine, elle n'a pas toujours le recul nécessaire sur son activité. Il ajoute que c'est peut-être aussi à ces mêmes personnes de porter la séance et de ne pas être un simple acteur en allant chercher les questions, les retours ...

Madame TEPPE-ROGUET ajoute que c'est intéressant mais dans ce cas il faut passer un peu plus vite la partie officielle afin que la séance ne dure pas trop longtemps.



Madame INCANDELA clôture cette séance en faisant un point sur le planning du mois de janvier.



Merci pour votre présence et votre investissement tout au long de l'année.



Le passé est notre leçon
Le présent est notre cadeau
Le futur est notre motivation



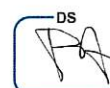
On espère donc avoir le plaisir de vous retrouver l'année prochaine!

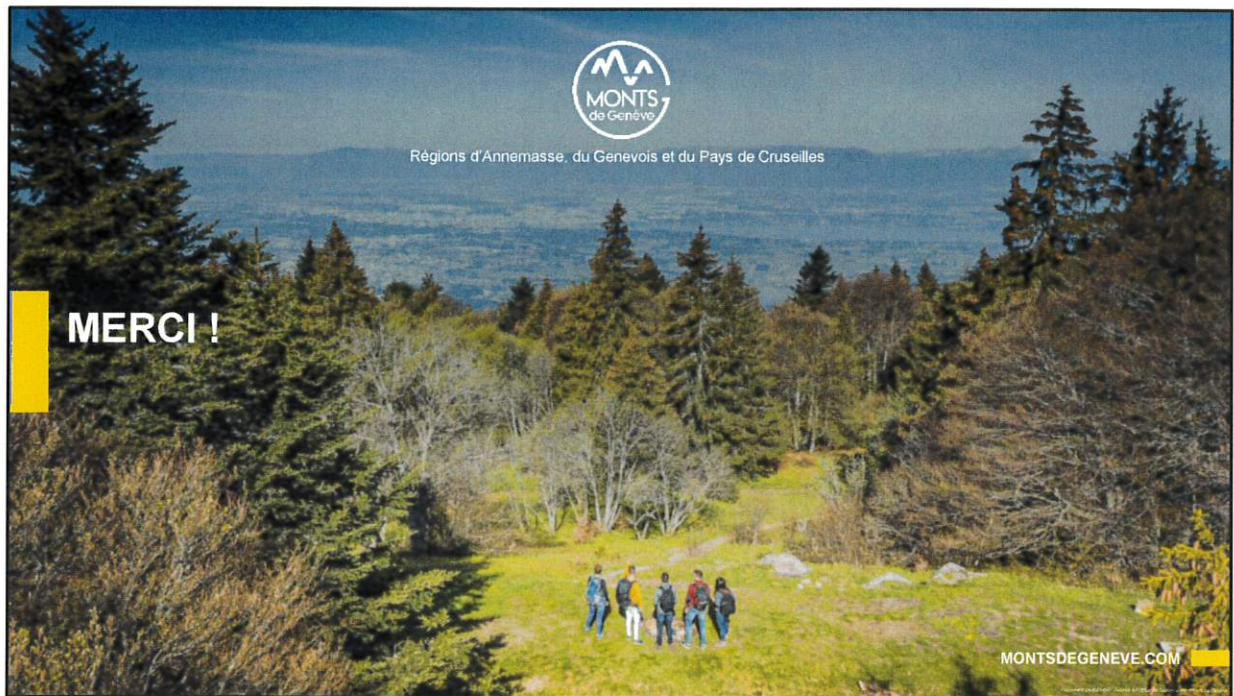


BONNES FÊTES A TOUS!



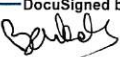
Table de Noël organisée par notre partenaire:
B&S EVENT (Laura & Sylvain)
4 allée chantoiseaux 74100 Ville-la-Grand
info@bandsevent.fr
06 38 13 83 91
bandsevent.com





Najia BERTAL
membre du comité de direction, secrétaire de séance

Patrick ANTOINE - Président
Président

DocuSigned by:

A0AD4F0AC8C744D...



DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

18 DEC. 2023

ARRIVEE
5

